

PROCES – VERBAL
AG CONSTITUTIVE DE L'ECO DU BON SENS
12 MAI 2014 – COMPLEXE MLK – ANNEMASSE

A la date du 12 Mai 2014, à 19 h 30, les Adhérents à la Monnaie « Eco » se sont réunis en AG Constitutive pour créer l'Association « L'ECO DU BON SENS puis en AGO » au Complexe MLK – MAISON DES ASSOCIATIONS ANNEMASSE.

Sont présents 18 adhérents :

KHALFI Sonia - 18, Rue Marc Courriard – ANNEMASSE
CATILAZ Béatrice – 870, Montée de Jurens – 74250 DINGY EN VUACHE
GORJUX Jack – 16, Rue des Saules - 74100 ANNEMASSE
GROSSIORD Gilles – 9, Allée de la Bédière – 74100 ANNEMASSE
SAINT-SIMON Nicolle – 8, Rue du Risse – 74100 ANNEMASSE
PASTOR Bruno – 86, Rue des Amoureux – 74380 REIGNIER
TOTTOLI-ROQUELLE Jacqueline – 9, Rue de la Colline – 74100 ANNEMASSE
DURET Marie-Jeanne 115, Impasse du Brevert – 74100 ANNEMASSE
FLEURY Catherine – 86, Rue des Amoureux – 74380 REIGNIER
GRANDO Cyril – 934, Route de l'Ecuzal – 74380 REIGNIER
CUSIN Michel – 5, Rue des Esserts – 74100 ANNEMASSE
FESSELET Marie-Thérèse – 1119, Chemin Chez DESBOIS – 74380 BONNE
RAMETTI Marie-Pierre – Résidence Le Chabloux – 74160 – SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS
AUGUSTIN Raymonde – 4, Rue du Rhône – 74100 ANNEMASSE
JOUVE Véronique – 30, Place de la République – 74800 LA ROCHE-SUR-FORON
DOREAU Christiane – 2, Rue des Savoie – 74100 ANNEMASSE
KAKPO Martine – 5, Rue du Buet – 74100 ANNEMASSE
KAKPO Pierre – 5, Rue du Buet – 74100 ANNEMASSE.

Ont transmis leur pouvoir 33 adhérents :

CATILAZ Béatrice – 87, Montée de Jurens – 74100 ANNEMASSE
METRAL Denise – 2, rue Paul – Bert – 74100 ANNEMASSE
SCHMITT François – 159, Route des Pérosais – 74380 CRANVES SALES
METRAL Marie – Christine – 303, Rue des Ecoles – Le Jallouvre I – 74930 REIGNIER
CHAZOT Christine – Les Crottets – 74420 HABERE-POCHE
WIRRION Florence – 202, Impasse du Rouvenoz – 74380 CRANVES – SALES
PELLOUX Martine – 253, Rue de la Colombière – 74240 CONTAMINE
TARDY Bénédicte – 13, place du Jumelage – 74100 ANNEMASSE
PETITPOISSON Claire – 13, Place du Jumelage – 74100 ANNEMASSE
CAMARET Marguerite – 12, Avenue de Verdun – 74100 ANNEMASSE
BACHE Michel – 7, Rue du Buet – 74100 ANNEMASSE
FAJT Sylviane – 1, Rue Voltaire – 74100 ANNEMASSE
CREPIN Olivier – Pharmacie le Perrier – 21, Avenue de Verdun – 74100 ANNEMASSE
MONTERREMARD Marie – Josèphe – 10, Rue du Roussy – 74100 ANNEMASSE
STIQUEL Marie – Laure 13, Place du Jumelage – 74100 ANNEMASSE
CHENEAU Denis – 311, Rue de Boringes – 74930 REIGNIER
PELLET – MANY Marie-Paule – 6, Rue des Eaux Belles – 74100 ANNEMASSE
KULHANDJIAN Chantal – 758, Route du Coin – 74160 – COLLONGES/S/SALEVE
ROUX Caroline – 301, Petit Salève – 7560
MINET – KRATTINGER Claudine 48, Rue des Maraîchers – 74100 AMBILLY
SIMEONE Martine – 23, Impasse Louis Blériot – 74100 VILLE LA GRAND
KESZEI Michèle – 11, B, Rue de l'Annexion – 74100 ANNEMASSE
GAINON Claudine – 887, Route des Granges – 74130 CONTAMINE S/ARVE
JORDAN Manon – « Le Paulownia » - 13, Place du Jumelage – 74100 ANNEMASSE
BOUCHER Sandrine – 67, Place des Arcades – 74800 SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY
BRIFFOD Robert - 136, Route du Bourgeau – 74140 SAINT-CERGUES
BRIFFOD Nelly - 136, Route du Bourgeau – 74140 SAINT-CERGUES
RASTOLDO Régine – 91, route de Couvette – 74250 FILLINGES
COCHINAIRE Philippe – Copropriété « La Roseraie » - 8, Impasse du Foron – 74250 GAILLARD
FELISAZ Anne-Marie – 276, Chemin du Cry Marmet – 74380 CRANVES – SALES
NICOLLE Marie – Pia – 8, Rue du Planet – 74100 ANNEMASSE
CROS Josiane – 29, Route de Livron – 74100 VETRAZ-MONTHOUX
PEANNE Martine – 6, Chemin des Vignes – 74140 MESSERY

Présence de 2 Elues et de 2 Membres de la Presse Locale :

LACHENAL Dominique – Chargée de mission – Antenne Région Rhône – Alpes – 74100 ANNEMASSE
ZAGHOUANE Laetitia – Maire-Adjointe chargée de l'ESS - Mairie d'Annemasse – 74100 ANNEMASSE
PONCET Catherine – 13, Avenue Emile Zola – 74100 – ANNEMASSE
DOREAU Christiane (adhérente Eco) – 2, Rue des Savoie – 74100 ANNEMASSE
Pierre KAKPO, Président de l'Association ATB, rappelle brièvement l'historique du projet de Monnaie « Eco », utilisable dans le

Bassin du Genevois et le Département 74 et informe l'Assemblée que la finalité de l'ECO DU BON SENS est de créer, à terme, (d'ici 2015 – 2016) une Communauté de Paiement, avec l'Association suisse « SASFERA », au profit d'une Monnaie Transfrontalière. L'ECO DU BON SENS est donc créée, en attendant la création de cette Communauté de Paiement. Jusqu'à la création de cette Communauté, l'ECO DU BON SENS est appelée à développer la Monnaie Eco, qui, de 2010 à 2012, a fait l'objet d'une réflexion et, depuis 2012 d'une expérimentation, par le biais de l'Association ATB.

Il informe l'AG que l'ECO DU BON SENS, et l'Association suisse « SASFERA », doivent déposer conjointement un dossier de financement européen « INTERREG » pour les besoins de la Communauté de paiement, et ce au plus tard le 28 Mai, ce qui explique l'urgence de la création de l'Association porteuse de l'Eco et de statuer sur divers points.

Aussi, il précise que la séance se déroulera en deux temps :

- AG Constitutive de l'Association L'ECO DU BON SENS puis
- AGO de l'Association L'ECO DU BON SENS.

ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION L'ECO DU BON SENS

Bruno PASTOR fait défiler, sur écran, article par article, la proposition de Statuts et de Règlement Intérieur pour la nouvelle Association à créer : « L'ECO DU BON SENS ».

Pierre KAKPO commente certains passages afin d'éclaircir les buts de la nouvelle Association, ainsi que son fonctionnement.

S'ouvre alors un débat, concernant les points suivants :

- opportunité de désigner le chef de file (Pierre KAKO, Président ATB) au lieu de prendre le temps de choisir une personne pour signer les documents INTERREG : acceptation de l'aspect « garantie » vis à vis du projet de Monnaie Transfrontalière à titre personnel, mais supprimer « Président ATB ».
- mentionner clairement que la Monnaie Transfrontalière circulera « dans le Bassin Genevois Transfrontalier », alors que l'Eco circule à ce jour dans le Bassin Genevois et dans le Département 74.
- Utilité d'une Monnaie Locale, alors que l'on a déjà l'Euro et le Franc Suisse et qu'il existe d'autres moyens de fidéliser la clientèle : pas de thésaurisation, pas de spéculation. La MLC est avant tout un outil de sensibilisation, pour faire évoluer le comportement citoyen. La Monnaie Transfrontalière sera également utilisée pour tenter de corriger les déséquilibres existants entre frontaliers et non-frontaliers dans une Région riche. De plus, la MCL, appelée à circuler dans un bassin transfrontalier d'un million d'habitants sera un cas unique en France et en Europe.
- Utilité de l'Eco, alors que les utilisateurs ne savaient pas chez qui dépenser leur monnaie : expérimentation avant d'élargir le cercle du Réseau « Eco » Nécessité de créer une nouvelle association, uniquement porteuse de l'Eco et enfin bénéficiaire de la volonté de tous pour faire avancer le projet.

Après avoir répondu à diverses questions, modifié les articles ou passages qui suscitent un débat, et ramené au consensus, Statuts et Règlement Intérieur sont adoptés à l'unanimité des Membres Présents et Représentés.

L'Assemblée propose alors de voter pour les 8 Membres du C.A. qui se présentent à tour de rôle.

Le C.A. est voté à l'unanimité des Membres Présents et Représentés.

Les 8 Membres du C.A se retirent quelques instants pour élire les Membres du Bureau au nombre de 3 (1 Président, 1 Secrétaire, 1 Trésorier).

A la demande d' autorisation d'ouverture de comptes bancaires, les Membres de l'AG donnent leur quitus.

L'autorisation d'ouvrir un compte est votée à l'unanimité des Membres présents et représentés.

AGO de l'ECO DU BON SENS

Pierre KAKPO fait la présentation du projet INTERREG en mettant l'accent sur les 12 fiches action. Le projet de Monnaie Transfrontalière rentre dans 3 d'entre elles. Le pré-projet a été soumis pour validation (via l'organisme genevois SOFTWEB, spécialisé dans le montage des dossiers européens) à INTERREG Franche Comté - Besançon, structure institutionnelle chargée d'instruire les projets transfrontaliers Suisse-France. En cas de validation, un dossier complet sera rempli via Internet, d'ici le 28 Mai 2014, dernier délai. La réponse sera notifiée en Octobre 2014. INTERREG prend en charge, sous forme d'apport, et selon certains critères, les dépenses réalisées depuis 2010 par les 2 structures associatives de part et d'autre de la frontière. Les fonds obtenus serviront à faire réaliser des études de faisabilité par des spécialistes, ainsi que des études juridiques et financières sur la parité Euro/Franc Suisse, par des experts. Une chargée de mission sera recrutée à mi-temps pour coordonner le projet transfrontalier. Enfin, Pierre KAKPO précise que le projet INTERREG ne pourrait voir le jour sans la volonté politique de Christian DUPESSEY, Maire d'Annemasse, Président d'Annemasse Agglo et Conseiller Régional. Ce projet est également fortement soutenu par Cyril KRETZCHMAR, Vice-Président du Conseil Régional Rhône-Alpes, Chargé de la Nouvelle Economie et des MLC.

L'Association L'ECO DU BON SENS étant maintenant créée, Pierre KAKPO invite les Membres de l'AG à valider l'autorisation d'introduction de demande de financements européens (INTERREG), avec l'Association «SASFERA ».

La demande d'autorisation est votée à l'unanimité des Membres présents et représentés.

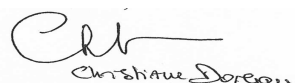
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'AG constitutive et l'AGO prennent fin à 9 h 40.

Le Président,



Bruno PASTOR

La Trésorière



Christiane DOREAU